

LA FRATERNELLE DE BOURGOIN JALLIEU

20 rue de l'Étisque
Tél. 04 74 93 39 59
Fax 04 74 43 84 32

38300 BOURGOIN-JALLIEU
e-mail : fraternelle@fraternellebj.fr
site : <http://www.fraternellebj.fr>



Le 16.03.2018

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ETE 2018 Du 9 juillet au 3 août et du 20 août au mercredi 31 août 2018 Règlement intérieur

DESCRIPTION

Notre projet est avant tout de faire passer des vacances à votre enfant dans un souci d'épanouissement et de respect des règles de la vie en collectivité, sous l'égide de la Direction Départementale de La Cohésion Sociale.

Nous utiliserons comme support une dizaine d'activités sportives que nous ferons pratiquer à un niveau d'initiation en alternance avec des activités manuelles ou culturelles. Un planning différent sera proposé chaque jour.

Une participation financière facultative pourrait être demandée pour l'inscription à une activité particulière.

L'équipe encadrante sera composée de 2 directeurs, d'éducateurs sportifs brevetés d'Etat, d'animateurs diplômés BAFA, de stagiaires BAFA et d'aides animateurs.

Les activités se dérouleront dans les locaux de la Fraternelle, aux Parc des Lilattes ou à Rosières et aux piscines communales.

OUVERTURE : du 9 juillet au 3 août et du 20 août au mercredi 31 août 2018.

Attention pendant les jours fériés, le centre de loisirs ne fonctionne pas.

Horaire d'accueil : de 7h45 jusqu'à 18h00

Les parents accompagneront leur enfant dans la salle d'accueil afin de s'assurer de la présence de l'animateur.

TARIF selon le quotient familial

	QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 999	1000 ≤ QF ≤ 1999	QF ≥ 2000
Semaine	47.00 €	65.00 €	75.00 €	92.00 €

DEJEUNER :

Les parents doivent fournir un repas froid tiré du sac, avec un goûter et une petite bouteille d'eau pour la journée.

Nous conditionnons le pique-nique de l'enfant dans une chambre froide. Pour ce faire, un sac de petite taille avec nom et prénom est suffisant (1 sac par enfant pour les frères et sœurs).

Les jours de piscine, nous apporterons leur repas au dernier moment.

ACTIVITES

Les activités se dérouleront dans les locaux de la Fraternelle, aux Parc des Lilattes ou à Rosières et aux piscines communales.

Une sortie exceptionnelle pourrait être éventuellement proposée à l'extérieur de la commune de Bourgoin-Jallieu. Le transport se fera en car ou minibus.

Une tenue vestimentaire adaptée est conseillée pour pratiquer les différentes activités proposées.

Piscine : L'activité aura lieu entre 1 et 2 fois par semaine. Les enfants devront alors apporter leurs affaires de bain dès le premier jour (caleçon interdit) et se munir d'une crème solaire.

Rappel : **Pour accéder au grand bain, l'attestation de compétences aquatiques délivrée par un maître-nageur habilité est obligatoire.**

Il est vivement recommandé de ne pas apporter de portable, d'objet de valeur.

Toute absence doit être signalée au secrétariat ou à l'animateur au plus tard le matin du jour de l'absence.

COMPORTEMENT

Dès le début du centre, un document énonçant les règles de bon comportement sera remis aux enfants.

Ils s'engageront à les respecter.

Le non respect répété de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

MODALITES D'INSCRIPTION : Dossier d'inscription COMPLET, enregistré par ordre d'arrivée

Le dossier est composé :

- d'une fiche d'inscription à remplir
- d'une fiche sanitaire à compléter et rapporter **dans les plus brefs délais** (vaccin DT POLIO obligatoire, allergie ou autre, traitement médical avec ordonnance obligatoire pour la prise de médicaments pendant le centre de loisirs, recommandation des parents et autorisation parentale médicale).
Des modifications pouvant intervenir, les fiches sanitaires de l'année précédente ne sont pas conservées.
- du règlement intérieur à lire pour informations

A l'inscription, les parents doivent **impérativement** fournir :

- la copie de l'attestation CAF du quotient familial et le numéro d'allocataire **de l'année en cours**
- ou la copie du dernier avis d'imposition **des revenus du foyer**.
- le justificatif de domicile de moins de 3 mois
- l'attestation d'assurance extra-scolaire

et éventuellement les documents suivants :

- pour les enfants nageurs une attestation de 25 m nage libre délivrée par un maître nageur habilité pour accéder au grand bain lors des sorties piscine.
- le carnet de santé de l'enfant pour noter sur la fiche sanitaire la date du dernier rappel du DT POLIO.

Inscriptions limitées - Pas d'inscription par téléphone ou par mail.

Païement à l'inscription :

Le paiement peut se faire par chèque, en espèces ou par **chèque vacances uniquement au nom des parents**.

Un échelonnement est possible sur 3 mois avec remise en banque le 15 du mois **jusqu'en août maximum**.

La prise en charge des Comités d'Entreprise est acceptée.

Un chèque de caution sera demandé si le prix ne peut pas être calculé par manque d'éléments.

ANNULATION

Si le désistement a été communiqué au secrétariat au minimum 7 jours à l'avance, il y aura un remboursement total.

Dans un délai plus bref, il n'y aura pas de remboursement sauf en cas de problème de santé justifié par un certificat médical ; un jour de carence sera retenu.

Toute semaine commencée est due. Il n'y a pas de remboursement pour une absence temporaire.

PHOTOS

Des comptes-rendus d'activités accompagnés de photos de groupes pourraient apparaître sur le site de notre association ou sur tout autre support de communication (journaux...). La nouvelle réglementation nous amène à nous assurer de l'autorisation des parents pour que figure leur enfant. Dans le cas contraire, **nous vous remercions de bien le noter sur la fiche sanitaire de votre enfant**.

ASSURANCE

Nous vous informons en tant que responsables légaux des mineurs accueillis dans notre centre de loisirs, de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent. Si vous avez souscrit un contrat d'assurance individuel accident corporel, n'hésitez pas à nous fournir une copie de cette assurance

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies pour l'inscription au Centre de Loisirs sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétariat de La Fraternelle pour le fonctionnement et la gestion du Centre de loisirs.

Les données relatives à l'identité de l'enfant, coordonnées des responsables légaux et quotient familial (fiche d'inscription) sont conservées et archivées pendant 6 ans. Elles sont destinées aux collectivités territoriales si besoin, et à la CAF de l'Isère.

Les données relatives à la santé de l'enfant collectées (fiche sanitaire) pour sa bonne prise en charge sanitaire et psychologique sont conservées uniquement pendant la durée du centre de loisirs.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant au 04 74 93 39 59 ou par mail à fraternelle@fraternellebj.fr.